

S Schweizerischer Leonberger  
L Club  
C



C  
S  
L Club Suisse du Leonberg

## DH/DC – remboursement de la caution

La caution DH/DC que l'acheteur d'un chiot dépose auprès de l'éleveur peut lui être remboursée à condition que :

- les radiographies soient effectuées entre le 18<sup>ème</sup> et 36<sup>ème</sup> mois.
- une copie de l'appréciation DH/DC doit accompagner la demande de remboursement.
- La lecture des radiographies doit être effectuée par la Faculté Vetsuisse des universités de Berne ou de Zurich ou, dans le cas d'images radiologiques étrangères, le résultat DH/DC doit provenir du bureau officiel d'évaluation.
- un chien qui n'a pas été radiographié soit décédé avant l'âge de 3 ans.

**DH/DC– remboursement de la caution: CHF 400.--**

### Chien

Nom: ..... Nom de l'élevage: .....

SHSB No.: ..... Date de naissance: .....

Chip No.: .....

### Propriétaire

.....  
.....  
.....

Coordonnées bancaires: .....

IBAN: .....

Lieu, date: .....

Compléter ce formulaire, joindre une copie de l'appréciation DH/DC et envoyer le tout à:  
Gerhard Zahnd, Zürichstrasse 63, 5634 Merenschwand